



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Angoulême, le 24 mars 2025

Le Président

à

**Madame, Monsieur le Maire ;
Madame, Monsieur le Président ;**

Nos réf. : EV/MB – LET. 2025.03.24

Affaire suivie par : Mme Édith VERGEZ, directrice du pôle GRH

☎ : 05.45.69.70.03 - ✉ : e.vergez@cdg16.fr

Objet : Campagne Promotion Interne 2025

Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue,
Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue,

La présentation, par l'autorité territoriale, d'un ou plusieurs dossiers de promotion interne doit être effectuée en application des lignes directrices de gestion (LDG) établies par la collectivité. En revanche, l'examen des dossiers et l'inscription des agents sur une liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion se font en application des LDG en matière de promotion interne qui ont été arrêtées par le Président du Centre (après avis du Comité Social Territorial placé auprès du CDG et des comités sociaux territoriaux locaux). Suite à la revalorisation du métier de secrétaire général de mairie, les LDG en matière de promotion interne ont été modifiées.

La promotion interne déroge au principe de recrutement par concours. Aussi, les possibilités d'accès à un cadre d'emplois à ce titre sont encadrées par des quotas. Concrètement, cela signifie que le nombre de fonctionnaires pouvant être inscrits sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne est numériquement limité.

La détermination du nombre de promotions possibles est la résultante de l'application de la réglementation nationale applicable à notre périmètre :

- Soit, du fait des recrutements restants ou intervenus depuis les dernières listes d'aptitude établies au titre de la promotion interne pour chacun de ces grades ;
- Soit, au titre d'une règle dérogatoire ;
- Soit, en l'absence de quota.

De nouvelles dispositions s'appliquent depuis 2024. En effet, le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 a modifié les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale, en assouplissant les conditions de détermination des quotas.

Seront donc examinées en cette année 2025 les promotions suivantes :

GRADES	Nombre de postes ouverts au titre de la promotion interne 2024
Filière administrative	
Attaché (fonctionnaires de catégorie B : au choix)	5 promotions
Attaché (fonctionnaires de catégorie A : au choix)	12 promotions
Rédacteur (au choix ou après examen professionnel prévu par l'ancien statut) Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (après examen professionnel)	10 promotions (à répartir entre les deux grades et pour l'ensemble des modes d'accès)
Filière animation	
Animateur Animateur principal de 2 ^{ème} classe (après examen professionnel)	1 promotion (à affecter à l'un des deux grades)
Filière culturelle	
Professeur d'enseignement artistique (après examen professionnel)	1 promotion
Filière Police Municipale	
Chef de service de Police Municipale	1 promotion
Filière sportive	
Educateur des activités physiques et sportives (après examen professionnel) Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (après examen professionnel)	17 promotions (à répartir entre les deux grades)
Filière technique	
Ingénieur	3 promotions
Technicien (au choix) Technicien principal de 2 ^{ème} classe (après examen professionnel)	5 promotions (à répartir entre les deux grades et pour l'ensemble des modes d'accès)

Si vous souhaitez proposer un agent dans le cadre de la promotion interne, vous trouverez ci-joint une fiche de procédure, afin de vous accompagner dans l'application de cette instruction, ainsi qu'un rappel des conditions statutaires à remplir.



L'ensemble des documents relatifs à la promotion interne (fiche de procédure, lignes directrices de gestion arrêtées en matière de promotion interne, dossiers à compléter...) sont disponibles sur notre site internet, rubrique Nos missions / Gestion des carrières / La promotion interne/[CAMPAGNE 2025 : GRADE RELEVANT DE QUOTAS](#).

La période de réception des dossiers, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées, est fixée **du mercredi 26 mars au vendredi 25 avril 2025**.

Les dossiers sont à retourner aux services du Centre de Gestion selon l'une des modalités suivantes :

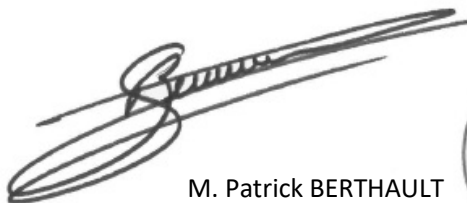
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ;
- Par courriel, à l'adresse cdg16@cdg16.fr (réception du mail à la date du 25 avril 2025 dernier délai) ;
- Déposés sur site ou dans la boîte aux lettres (jusqu'au 25 avril 2025 avant 12h00).

Seuls les dossiers complets et reçus au cours de la période susvisée seront déclarés recevables. Aucun dossier reçu en dehors de cette période ne sera accepté.

Le pôle gestion des ressources humaines se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire et Cher(e) Collègue, Madame, Monsieur le Président et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux.

Le Président,



M. Patrick BERTHAULT

